

Trois-Rivières, le 12 février 2020

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Consultations prébudgétaires
Bonification du *Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite*

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous soumettons la demande de la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP) dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022 du gouvernement du Québec. Vous sachant à l'écoute d'initiatives et de projets concrets qui contribueront à relancer l'économie dans le contexte pandémique que nous connaissons, nous sommes convaincus que le dossier de la pyrrhotite en Mauricie permettrait de faire « d'une pierre, deux coups », en encourageant le secteur de la construction résidentielle et en contribuant à faire avancer un dossier régional très important qui traîne en longueur depuis plus de dix ans et dans lequel votre gouvernement est impliqué.

Mise en contexte

La CAVP est un regroupement citoyen né il y a plus de dix ans pour soutenir les familles des victimes du plus important vice de construction résidentielle de l'histoire canadienne. En effet, c'est potentiellement 8 000 résidences, construites entre 1996 et 2008 dans la région de la Mauricie, qui ont été bâties en utilisant une pierre impropre à la construction, résultant en des problèmes majeurs sur les fondations de ces immeubles. Ce vice de construction, le plus important dans le secteur résidentiel au Canada, a fait chuter la valeur des propriétés, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour les propriétaires et les municipalités concernées.

Grâce notamment à la collaboration et au travail du député de Maskinongé, monsieur Simon Allaire, le dossier a connu des progrès significatifs en décembre dernier avec l'annonce de deux nouvelles mesures par votre gouvernement : le financement des tests de pyrrhotite manquants ainsi que l'émission de lettres de conformité pour les propriétaires de la zone grise.

Bonification du *Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite*

L'annonce de décembre dernier concernant les tests de pyrrhotite représente un progrès important puisque pour la première fois, nous pourrions avoir un portrait complet de cette crise. **Cependant, nous demandons aux deux paliers de gouvernement de ne pas attendre ce portrait complet pour bonifier le *Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite* géré par la Société d'habitation du Québec (SHQ),** car des centaines de propriétaires sont déjà en attente de faire réparer leur maison depuis plusieurs années. À ce jour, de nombreux propriétaires ont bénéficié de ce programme d'aide, qui donne accès à un **prêt sans intérêt devant être remboursé à la SHQ après le règlement judiciaire de leur dossier. Il ne s'agit ni d'un don ni d'une subvention.** Toutefois, le montant maximal de 75 000 \$ offert actuellement est largement insuffisant, puisque les coûts de réparation sont d'en moyenne 180 000 \$ et un nombre important de victimes n'ont pas la capacité financière de réaliser leurs travaux.

Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Québec de bonifier le programme d'aide aux victimes, afin que davantage de propriétaires puissent y avoir accès, et que le montant maximal offert soit augmenté à 180 000 \$, de façon à couvrir les coûts moyens de réparation.

Outre celle évoquée précédemment, d'autres raisons justifient une telle demande. Premièrement, l'aide financière supplémentaire permettrait aux quelques 900 victimes de la deuxième vague de démarches judiciaires de réaliser rapidement leurs travaux, sans avoir à attendre le résultat de ces procédures. Deuxièmement, selon les informations dont nous disposons, malgré le fait qu'il reste théoriquement des fonds dans le programme, ceux-ci seraient déjà en bonne partie engagés auprès de victimes admissibles qui ont entamé leurs démarches visant à réaliser leurs travaux de réparation. Dans la réalité, il n'y aurait donc plus de financement disponible pour de nouvelles demandes d'aide. Finalement, dans la conjoncture économique actuelle et en fonction des objectifs du gouvernement du Québec, la bonification du programme d'aide permettrait d'accélérer la réparation de centaines de propriétés au cours des trois prochaines années tout en contribuant directement à la relance économique de la région.

En terminant, rappelons que la demande de la CAVP fait l'objet d'un large consensus au sein des élus et de la population de la Mauricie. En effet, les municipalités et MRC de la région (représentant 31 municipalités) ont adopté l'an dernier des résolutions d'appui aux demandes et démarches de la CAVP. Mentionnons d'ailleurs que la pyrrhotite a des répercussions fiscales sur ces municipalités. À elle seule, la ville de Trois-Rivières estime les pertes annuelles en revenus de taxes à 1,1 M\$. Un sondage rendu public à l'automne 2020 révélait également qu'une vaste majorité des citoyens de la région estiment que les gouvernements du Québec et du Canada devraient en faire davantage pour aider les propriétaires en attendant la fin des procédures judiciaires et que l'aide financière devrait couvrir les coûts moyens des réparations.

En vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus cordiales.



Alain Gélinas
Président CAVP



Michel Lemay
VP-Cofondateur CAVP



Yvon Héroux
Coordonnateur CAVP

c.c. M. Simon Allaire, député de Maskinongé